



LE FASCICULE 35, UN RÉFÉRENTIEL COMMUN POUR LA FILIÈRE DU PAYSAGE



LE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) de travaux de génie civil permet d'imposer des dispositions techniques à toutes les prestations d'une même nature. Il est divisé en fascicules, chacun applicable à une prestation particulière. **Le fascicule 35 est spécifique aux aménagements paysagers et aux aires de sports et de loisirs de plein air, apportant ainsi un référentiel commun à toute une filière.**



> DES AVANTAGES POUR CHAQUE ACTEUR, UN INTÉRÊT GLOBAL POUR LA FILIÈRE

Le fascicule 35 est un incontournable pour tous les acteurs des marchés publics. Ceux qui s'y réfèrent, y compris en marchés privés et dans l'enseignement, se dotent facilement d'un solide cadre technique, fruit du savoir-faire de la filière, **garantissant ainsi la qualité et la pérennité des projets, pour un cadre de vie attrayant.**

En définissant un même langage, le fascicule 35 sécurise les projets : il fluidifie le dialogue entre les acteurs, évitant les impasses techniques, les risques juridiques et financiers.

> NOUVELLE ÉDITION : DES AMÉLIORATIONS SIGNIFICATIVES

La réécriture du fascicule 35, menée par la filière, intègre les évolutions nécessaires pour répondre aux enjeux actuels, qu'ils soient environnementaux (respect de la biodiversité, durabilité des ouvrages...) ou sociétaux (amélioration du cadre de vie, prise en compte de la santé et du lien social).

Par la décomposition des pièces techniques et financières et par le détail de chaque prestation dans un poste de prix spécifique, le fascicule 35 garantit **le juste prix des prestations**, tant pour les entreprises que les donneurs d'ordres, et assure un niveau de qualité pour chacune d'elles. En faisant ressortir tout spécialement les travaux de finalisation dans la continuité des travaux de création, **le fascicule 35 permet de garantir l'exhaustivité, la transparence et la cohérence des dossiers** aussi bien techniquement que financièrement. En intégrant l'entretien, le fascicule permet d'évaluer en amont l'économie générale du projet et assure ainsi sa pérennité dans le temps.



Pour tout savoir sur la nouvelle version du fascicule 35 du CCTG consultez le site :
www.lesentreprisesdupaysage.fr/fascicule-35